Informations de base

1996/0211(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Viande bovine: organisation commune des marchés OCM (modif. règl. 805/68/CEE) **Subject** 3.10.05.01 Viande	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	FUNK Honor (PPE)	03/09/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	MCCARTIN John Joseph (PPE)	04/09/1996

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	1959	1996-10-28
Agriculture et pêche	1946	1996-09-17
Agriculture et pêche	1963	1996-10-14
Pêche	1955	1996-10-14

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/07/1996	Publication de la proposition législative	COM(1996)0422	Résumé
04/09/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/09/1996	Débat au Conseil		Résumé
17/09/1996	Vote en commission		
17/09/1996	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0281/1996	
20/09/1996	Débat en plénière		

14/10/1996	Débat au Conseil		
14/10/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		Résumé
14/10/1996	Fin de la procédure au Parlement		
19/10/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/0211(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 170 Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/4/08146

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0281/1996 JO C 320 28.10.1996, p. 0063	17/09/1996	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0496/1996 JO C 320 28.10.1996, p. 0237-0251	20/09/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1996)0422	30/07/1996	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EU	Acte législatif de mise en oeuvre	31996R2222 JO L 296 21.11.1996, p. 0050	18/11/1996	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1996/1997
JO L 267 19.10.1996, p. 0001-0002 Résumé

Viande bovine: organisation commune des marchés OCM (modif. règl. 805 /68/CEE)

1996/0211(CNS) - 30/07/1996 - Document de base législatif

OBJECTIF : l'objectif de la proposition de règlement est la maîtrise ou le rééquilibrage à terme du marché de la viande bovine, suite notamment à la crise ESB qui a entraîné une forte baisse de la consommation, une chute des prix payés aux producteurs et des achats très importants à l'intervention. CONTENU : les propositions de modifications visent, entre autres: - à supprimer la deuxième tranche de prime pour les bovins mâles non castrés et à augmenter la prime pour la première tranche; - à réduire les plafonds pour les bovins mâles; - à moduler la prime d'extensification : l'extensification est encouragée de telle manière que 60% des animaux qui reçoivent la prime actuellement seront éligibles à la prime augmentée à 54 Ecu; - à rendre l'application de la prime de transformation obligatoire dans tous les Etats membres, étendre son champ d'application à tous les veaux mâles et autoriser les Etats membres à admettre eux-mêmes les animaux retirés avant l'âge de 20 ans, à condition qu'ils mettent en place les mesures de contrôle nécessaires pour éliminer les animaux retirés de la chaîne de l'alimentation humaine.

Viande bovine: organisation commune des marchés OCM (modif. règl. 805 /68/CEE)

1996/0211(CNS) - 20/09/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant, par 88 voix contre 24 et 7 abstentions, le rapport de M. Honor FUNK (PPE, All), le Parlement européen a approuvé les mesures de soutien du marché bovin et les aides aux éleveurs. Par ses amendements, le PE considère qu'il y a lieu de prendre les mesures suivantes : - l'augmentation des volumes faisant l'objet de l'intervention doit s'appliquer de manière progressive; - pour limiter cette intervention, il conviendrait de limiter encore le nombre des animaux de poids élevés grâce à des primes d'incitation pour les jeunes animaux. Dans ces conditions, la prime pour les taureaux doit être augmentée de 123,9 écus à 163,1 écus; - la prime ne doit être octroyée qu'une seule fois à l'âge de 8 mois. Pour les boeufs, les deux primes devraient être maintenues. Le PE estime que l'élevage des vaches allaitantes contribue aussi au déséquilibre du marché et demande une réduction de 5% des droits à prime à partir de 1997 dans tous les Etats membres. Il s'oppose à l'aide à la production extensive au motif que la proposition de la Commission entraînerait une forte hausse des prix des baux. Tout en acceptant un relèvement de la quantité pouvant faire l'objet de l'intervention, le Parlement estime que ces achats ne devraient pas dépasser 500.000 tonnes (contre 720.000 tonnes proposées par la Commission) en 1996 et 400.000 tonnes (au lieu de 500.000) pour 1997. Il suggère que, si la situation l'exige, le Conseil pourrait procéder à des relèvements par tranche d'un maximum de 100.000 tonnes jusqu'à concurrence des quantités initialement proposées par la Commission. Enfin, pour rétablir la confiance des consommateurs, le PE préconise la création d'un fonds de promotion des débouchés des produits de la viande bovine.

Viande bovine: organisation commune des marchés OCM (modif. règl. 805 /68/CEE)

1996/0211(CNS) - 14/10/1996 - Acte final

OBJECTIF : l'objectif du règlement est la maîtrise ou le rééquilibrage à terme du marché de la viande bovine suite notamment à la crise ESB qui a entraîné une forte baisse de la consommation, une chute des prix payés aux producteurs et des achats très importants à l'intervention. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Réglement 1997/96/CE du Conseil modifiant le réglement 805/68/CEE portant OCM dans le secteur de la viande bovine. CONTENU : le réglement ne porte que sur des éléments de la proposition de la Commission qui nécessitent une décision urgente, et notamment sur une augmentation de la quantité maximale à acheter à l'intervention nécessaire jusqu'à la mi-novembre 1996. Le Conseil statuera ultérieurement sur les autres éléments de la proposition, y compris d'autres augmentations de la quantité maximale. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 14/10/96.

Viande bovine: organisation commune des marchés OCM (modif. règl. 805 /68/CEE)

1996/0211(CNS) - 17/09/1996

Dans l'attente de l'avis du Parlement européen, le conseil a procédé à un premier débat en la matière, sur la base du travail préparatoire du Comité Spécial Agriculture. Il s'agit de trois propositions qui constituent un ensemble, concernant : - la modification de certaines mesures existantes dans le secteur de la viande bovine afin de maîtriser la production et de stabiliser le marché suite à la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).

Ces mesures concernent en particulier le régime d'intervention et le régime des primes ; - la réalisation d'économies à l'intérieur du FEOGA-Garantie en réduisant les paiements compensatoires dans le secteur des cultures arables pour faire face aux problèmes du secteur de la viande bovine ; - la modification des conditions d'éligibilité pour l'octroi des aides aux investissements et pour l'installation des jeunes agriculteurs dans le secteur de la viande bovine, ainsi que des indemnités compensatoires dans les zones de montagne et défavorisées. Les débats du Conseil ont fait apparaître une large divergence de vues sur chacune des propositions de la Commission: Cependant, il a été possible également de constater certains points d'accord ou des convergences de positions. Ainsi : - un accord existe sur la nécessité de relever les plafonds d'intervention à titre de mesure à court terme ; - il existe également un large appui sur la proposition concernant l'intervention pour les broutards ; - plusieurs délégations sont préoccupées par la proposition de la Commission relative à la réduction de l'aide pour les cultures arables et considèrent qu'en tout état de cause une telle réduction devrait être limitée dans le temps puisque le problème budgétaire l'est également ; - plusieurs États membres estiment que la proposition de la Commission visant à retarder le paiement des avances pour le secteur des oléagineux serait une mesure appropriée ; - un large accord existe également sur l'opportunité de mesures destinées à favoriser un accroissement de la consommation de viande bovine.

Viande bovine: organisation commune des marchés OCM (modif. règl. 805 /68/CEE)

1996/0211(CNS) - 14/10/1996

Le Conseil a adopté à la majorité qualifiée, les délégations italienne et espagnole votant contre, une modification du règlement (CEE) no 805/68 portant organisation commune des marchés dans le secteur de la viande bovine. Les délégations italienne et espagnole, votant contre la modification, ont fait deux déclarations à inscrire au procès-verbal de la session. Cette modification, élaborée à la suite des conclusions de la réunion informelle des ministres de l'agriculture, qui s'est tenue le 24 septembre 1996 à Killarney, vise à prévoir un volume suffisant d'intervention (porté à 460 000 tonnes pour 1996) pour couvrir les adjudications de viande bovine d'octobre et de novembre 1996, et à permettre l'achat à l'intervention de broutards jusqu'à la fin de 1996.